

**INSTRUCTIONS DE COURSE**

**RAID CATA OLERON**

**GRADE 5A**

**28/29 Septembre 2024**

**Ile d'Oléron**

**St Denis**

**YCO/CNCO/WOC/CSB**

**Grade 5 A**

**Séries: Catamaran (F16/SL16/HC16/F18/D18/INC/VIP/C1/C3)**

**Les articles soulignés s'appliquent uniquement aux windsurf et kitesurfs.**

La mention *[NP]* (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les Règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2

**3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est l'arrière du Bateau Comité ; ils seront également mis en ligne à l'adresse Ici 3.2 Le PC course est situé à l'YCO téléphone 05 46 47 93 64 mail bureauyco@gmail.com

**4. CODE DE CONDUITE**

- 4.1 *[DP]* *[NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé étage de l'école de voile face à la cale de mise à l'eau.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 40 minutes (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Samedi 28 Septembre : 12H 15

Dimanche 29 Septembre : 9H 30

- 6.2 Selon les conditions météorologiques et les dispositions du plan d'eau, le Comité de course prendra toutes dispositions pour assurer la sécurité des participants.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Pour toutes les séries le pavillon de classe sera le Pavillon F18.

**8. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

**9. LES PARCOURS**

9.1 Parcours longue distance : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à Tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

**10. MARQUES**

10.1 Couleur et forme des marques (en annexe)

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont, si nécessaire, définies en **annexe**.

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée conique orange, à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

**13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Il n'est prévu aucun changement de parcours.

**14. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée, qui sera une bouée conique verte

**15. SYSTEME DE PENALITE**

**15.1 Pénalités applicables :**

Pénalités de remplacement à la suite d'une infraction à une règle du Chapitre 2. La pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la RCV 44.2.

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Les pénalités indiquées en pourcentage sont appliquées par le Jury et/ou le comité de course, calculées selon les modalités des RCV 44.3 (c). DNC, DNS, RET, DNF, DSQ :

- DNC : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%
- DNS : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%
- RET : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%
- DNF : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +15%
- DSQ : temps du dernier voilier ayant fini après avoir effectué le parcours +30%

**15.2 (Modification de la règle A4.2).**

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la règle 28 des RCV recevra un temps de course correspondant à DSQ, attribué par le comité de course (modification des règles A4.2 et A5).

)

**15.3 Infraction aux RCV : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 ou 30.4:**

- OCS : temps de course réalisé par le voilier + 30% (ceci modifie 29.1, 30.1 et A4)
- ZFP : temps de course réalisé par le voilier + 40mn (ceci modifie 30.2),
- UFD : temps de course réalisé par le voilier + 60mn (ceci modifie 30.3).
- BFD : temps de course réalisé par le voilier + 60mn (ceci modifie 30.4).

Le Jury se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.

La pénalité effective affectée à un voilier est limitée par l'obtention d'un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

Séries	Temps cible	Temps limite du 1 er pour finir	Temps limite du dernier pour finir après le 1 er
F16- SL 16	3h	3h30	2h45
VIPER	3h	3h30	2h45
D18	3h	3h30	2h45
F18	3h	3h30	2h45
INTER SERIE INC	3h	3h30	2h45
HC 16	3h	3h30	2h45
C1	3H	3H30	2h45
C3	3H	3H30	2h45

16.2 Les bateaux ne finissant pas 165 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club d'arrivée (emplacement en **annexe**).

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bâtiment de l'école de Voile d'arrivée. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

**18 CLASSEMENT**

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, **le classement général d'un bateau sera le cumul de ses temps compensés et pour les F18 le cumul des temps réels.**

(b) Quand 4 courses ont été validées il sera retiré la plus mauvaise course pour établir le classement général.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile

seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19 REGLES DE SECURITE

19.1 Le traceur GPS attribué à l'inscription est obligatoire sur le bateau pendant la course du samedi et du dimanche.

19.2 [DP][NP] Un élargement départ et retour sera mis en place le samedi et le dimanche . Il sera ouvert 2 heures avant le signal d'avertissement de la course du jour.

Pour tout manquement à l'élargement sortie ou retour, il sera appliqué une pénalité sans instruction égale à 5% du temps du dernier de la course concernée. Si un concurrent n'émarge pas du tout (sortie et retour) la pénalité appliquée à la course concernée sera de 10% du temps du dernier de cette même course.

19.2 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un comité technique ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels pourront être identifiés comme précisé en **annexe**.

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

23.1 [DP][NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 150N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones ; ainsi que le port permanent du coupe circuit lors qu'ils sont en navigation.

**24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

**26. PRIX**

Des prix seront distribués en présence des participants

La Commission Régionale d'Arbitrage

La Commission Sportive

Arbitres désignés : Voir en annexe

## Annexe aux Instructions de Course

<p><b>Raid Cata Oléron</b>  <b>28/29 Septembre 2024</b>  <b>Île d'Oléron</b>  <b>YCO/CNCO/WOC/CSB</b>  <b>Grade : 5A</b></p>
--

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé [sur la devanture du club](#)  
 2.2 Avis mis en ligne <https://www.raid-cata.oleron-yco.fr/ac-ic/>

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Le mât de pavillons est situé sur la terrasse du club.  
 5.2 40mins entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. PROGRAMME DES COURSES

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	27/09/2024	9h00-18h00
Confirmation des Inscriptions	28/09/2024	8h30-10h45
Clôture des inscriptions	28/09/2024	10h45
Jauges et contrôles	28/09/2024	11h

- 6.5 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après **15h**

### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe est le Pavillon F18

### 9. LES PARCOURS

- 9.2 Signaux définissant le parcours à effectuer : Parcours définit au briefing à terre

### 10. MARQUES

10.1

Marques	Définition
Marques de départ	Bouée conique Orange
Marques de Parcours	Bouée Conique Vert et marquage maritime
Marques d'Arrivée	Bouée Conique Verte

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le secrétariat du jury est situé	A l'accueil des club étapes
17.2 Temps limite pour réclamer après l'arrivée du dernier (si différent de 60 minutes)	
17.3 La salle du Jury est situé	Dans les club étapes
Emplacement du comité technique	Accueil des club étapes

### 18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à l'émergement

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 L'émergement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes  
Emergement manuscrit au départ et au retour à terre. **[DP][NP]**

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec une flamme jaune.

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS **[DP]**

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés pas une flamme orange.

## 25. CADRE TECHNIQUE DE LIGUE REFERENT

Le cadre désigné pour l'épreuve est :

Arbitres désignés :

Rambour Pascal

Devinat Nicolas

**[Prénom et Nom]**

Président-e du comité de course

Président-e du comité technique

Président-e du jury

**ANNEXE PARCOURS**

**AUTRE PARCOURS**